

## Note de synthèse du ministère de l'Enseignement supérieur

Le ministère de l'enseignement supérieur et la recherche définit la politique en matière de santé et sécurité au travail des établissements qui relèvent de sa tutelle.

Les établissements, entrant dans le champ de compétence du CHSCT MESR, sont :

- **les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,**
  - universités,
  - instituts nationaux polytechniques,
  - instituts et écoles extérieures aux universités,
  - grands établissements,
  - écoles françaises à l'étranger,
  - écoles normales supérieures.
- **les établissements à établissements public à caractère administratif ,**
  - EPA rattaché à un EPSCP : écoles nationales supérieures d'ingénieurs, instituts politiques de province
  - EPA autonomes
  - Etablissements divers sans enseignement (dont CNOUS-CROUS)
- **les établissements publics de coopération scientifique (pôle de recherche et d'enseignement supérieur-PRES),**
- **les établissements publics à caractère scientifique et technologique (CNRS, INSERM, IRD, INRIA, IRSTEA, INRA, INED, IFSTTAR).**

Un très grand nombre de ces établissements bénéficie d'une large autonomie de fonctionnement et compte des métiers aux conditions de travail et aux risques professionnels variés.

Afin de dresser un panorama de la politique de prévention en matière de santé et sécurité au travail du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, il convient donc d'examiner d'une part la politique menée au niveau ministériel, d'autre part les actions conduites par les différentes catégories d'établissements cités ci-dessus.

### 1/ Axes et perspectives de la politique menée au niveau ministériel

Les orientations stratégiques 2012-2013 définies par le MESR fixent la politique en matière de santé et sécurité au travail. Elles ont été examinées et adoptées à l'unanimité lors de la séance plénière du CHSCT MESR du 24 octobre 2012.

Ces orientations s'articulent autour de 4 priorités nationales :

- A Donner tout son sens à la réforme des CHSCT
- B Rendre plus efficient le service de médecine de prévention
- C Accompagner les évolutions et prévenir les risques psychosociaux
- D Mieux gérer les parcours professionnels en fonction des risques

Vous voudrez bien trouver, en annexe, le texte relatif aux orientations stratégiques du MESR pour l'année universitaire 2012-2013 (4 pages en recto verso).

Ces orientations ont été publiées au BOESR et diffusées à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour mise en œuvre. En effet, à partir des orientations fixées par le ministère, il appartient à chaque établissement d'établir sa politique de prévention.

### 2/ Les actions conduites par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en 2012

- f) Ces actions ont été recensées à partir des données saisies par les établissements dans l'enquête annuelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette enquête permet d'établir un bilan des obligations réglementaires des chefs d'établissement en la matière.

- 60 % et 61 % des établissements utilisant respectivement des produits dangereux et des CMR disposent de la liste des agents exposés, chiffres identiques à 2011 et 2010.
- 54 % des établissements utilisant des produits biologiques disposent de la liste des agents exposés.
- La liste des personnels exposés au risque radioactif existe dans 82 % des établissements possédant des sources radioactives. Des personnes compétentes en radioprotection (PCR) sont nommées dans 97 % des établissements.
- Respectivement 91 %, 90 % et 89 % des établissements possédant des OGM sous forme de micro-organismes, animaux ou plantes ont l'agrément de la commission de génie génétique.
- 89 % des animaleries sont conformes aux normes réglementaires.

	Nbre étbts 2011		2012		
<b>Agents chimiques dangereux</b>	128		129		
Liste des personnes exposées	73	57 %	76	60 %	48 étbts ont abordé le thème en CHS
<b>Cancérogène Mutagène Reprotoxique</b>	99		102		
Liste des personnes exposées	60	61 %	62	61 %	35 étbts ont abordé le thème en CHS
<b>Agents biologiques uniquement groupe 2</b>	29		29		
<b>Agents biologiques groupes 2 et 3</b>	25	51 %	25	54 %	66 étbts ont abordé le thème en CHS
Liste des personnes exposées	28		29		
<b>Sources radioactives</b>	90		85		
Liste des personnes exposées	72	80 %	70	82 %	
Personne compétente radioprotection	84	93 %	82	97 %	
<b>Rayonnements optiques artificiels</b>			82		
Liste des personnes exposées			34	42 %	
<b>Présence de micro-organismes génétiquement modifiés</b>	44		44		
Agrément de la commission génie génétique	41	93 %	40	91 %	
<b>Présence d'animaux génétiquement modifiés</b>	27		29		
Agrément de la commission génie génétique	24	90 %	26	90 %	
<b>Présence de plantes génétiquement modifiées</b>	25		27		
Agrément de la commission génie génétique	22	88 %	24	89 %	
<b>Présence d'une animalerie</b>	53		53		
Animalerie en conformité	48	91 %	47	89 %	6 étbts ont abordé le thème en CHS

59 (60 en 2011, 55 en 2010) établissements ont mis en place des actions de formation relatives aux risques en laboratoire

#### En matière d'amélioration de la qualité du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

- La réalisation du DUERP progresse significativement : 90 % des établissements déclarent avoir un DUERP et 50 % de ceux qui l'ont réalisé avant 2012 déclarent l'avoir mis à jour en 2012.

**5/ ANNEXES : - Cartographie détaillée des CHSCT relevant du ministère  
- Toute documentation (circulaire, note, etc.) diffusée par le ministère relative à la  
santé, sécurité et/ou aux conditions de travail**

Informations en direction des établissements relative à la gestion des ATMP dans les établissements d'enseignement supérieur (courrier du 30 novembre 2012 envoyé aux établissements RCE) (cf annexes).

Circulaire sur le harcèlement sexuel publication au BOESR n°45 du 6 décembre 2012 (cf annexes).

## ANNEXES

- 1- Orientations stratégiques du MESR 2012-2013
- 2- Lettre circulaire du 12 juillet 2012 relative à la mise en place des CHSCT dans les établissements d'enseignement supérieur (application du décret n°2012-517 du 24 avril 2012)
- 3- Note du 3 novembre 2012 relative à la gestion des accidents de service, du travail et des maladies professionnelles
- 4- Circulaire du 25 novembre 2012 relative au traitement du harcèlement sexuel

De nombreuses actions ont été menées par les CHSCT en matière de prévention de RPS. Il est apparu nécessaire de fournir, au vu des retours d'expérience, un cadre méthodologique et des outils aux chefs de service et aux membres de CHSCT.

Une démarche expérimentale a été lancée en 2012 dans un département ; un retour d'expérience est prévu fin 2013.

- **Une réalisation d'enquêtes des CHSCT sur les conditions de travail en cas de suicide ou de tentative de suicide sur le lieu de travail**

Des enquêtes sont systématiquement proposées en CHSCT dès lors qu'un suicide ou une tentative de suicide seront intervenus sur le lieu de travail. Une concertation a été lancée en 2012 pour mettre au point un guide méthodologique qui sera adopté en 2013.

- **La prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)**

La prévention de cette pathologie constitue un axe prioritaire du plan SSCT.

A partir d'une analyse des postes de travail, des guides pratiques synthétiques à destination de l'ensemble des agents ont été réalisés et seront mis en ligne sur l'intranet ministériel. Ils rappellent les conditions dans lesquelles il est possible de recourir à des équipements individuels d'aménagement des postes de travail financés sur les crédits santé et sécurité mis à disposition des présidents de CHSCT.

Des guides plus détaillés seront fournis aux acteurs spécialisés.

Les médecins de prévention et les inspecteurs santé et sécurité au travail disposeront de formations spécifiques à l'aménagement des postes de travail en vue de renforcer leur capacité à conseiller les agents qui les sollicitent lors des visites de sites.

Afin de permettre aux CHSCT de commander des formations conformes à la politique ministérielle et aux meilleures pratiques de prévention des TMS d'origine biomécanique, un marché national à bons de commande sera élaboré.

Cette formation à la prévention des pathologies mécaniques proposée vise à permettre aux participants d'acquérir les principes de protection de nature à éviter l'apparition des TMS par des attitudes corporelles adaptées et une organisation adéquate de leur espace de travail.

- **Prévention des agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR)**

La démarche engagée dans les MEF est poursuivie en 2012 autour de la suppression des risques.

Le recueil des risques dans le cadre des documents uniques de prévention des risques professionnels (DUERP) permet d'identifier les expositions et de programmer les actions à mettre en œuvre.

Un guide de prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments a été diffusé par le Secrétariat Général à l'ensemble des chefs de service au cours de l'année 2012. Il fait le point sur l'ensemble des mesures réglementaires à mettre en œuvre dans la gestion courante du bâtiment que lors d'opérations immobilières de travaux.

- **Prévention d'autres risques**

- Circulaire événement grave

-

**Le climat social : la concertation avec les organisations syndicales a été riche et constructive.**

**5/ ANNEXES : - Cartographie détaillée des CHSCT relevant du ministère  
- Toute documentation (circulaire, note, etc.) diffusée par le ministère  
relative à la santé, sécurité et/ou aux conditions de travail**

## 2/ Les actions conduites par le ministère en 2012 en matière de :

### - **prévention des risques psychosociaux (RPS)**

Le plan ministériel de prévention des risques psychosociaux a été diffusé dès octobre 2010 dans tous les services du ministère de l'intérieur. Grâce à la forte incitation du secrétaire général du ministère, tous les préfets et secrétaires généraux de préfecture l'ont mis en œuvre et les CHSCT, lieux de dialogue social consacrés aux questions de santé et de sécurité au travail, se sont emparés du sujet.

#### → le pilotage du plan

Outre les CHSCT, des instances spécifiques sont chargées du suivi de la mise en œuvre de ce plan. Elles se réunissent en moyenne deux fois par an et rassemblent les services du Ministère concernés, les responsables des réseaux de professionnels de soutien et les organisations syndicales.

Plusieurs cellules de veille, rattachées aux CHSCT, ont été mises en place afin d'établir des diagnostics et proposer des actions. Dans chaque préfecture, une cellule de veille est mise en place auprès du CHSCT. En administration centrale, une cellule de veille, chargée du suivi de la problématique pour les services relevant du périmètre du CHSCT du secrétariat général, a été mise en place en mai 2012. Après avoir déterminé un certain nombre d'indicateurs, l'instance est entrée dans une phase de diagnostic. Une cellule de veille a également été mise en place en juillet 2012 pour le réseau des assistants et conseillers techniques de service social, ces derniers étant amenés à connaître de situations sensibles, très souvent dans l'urgence.

Un comité de suivi de la mise en œuvre du plan RPS dans les préfectures a également été instauré en janvier 2012. Rattaché au CHSCT central des préfectures, il constitue un lieu d'échanges et de débat sur les actions, les bonnes pratiques mais aussi les difficultés rencontrées. Il examine le bilan de la mise en œuvre du plan dans les préfectures et suit le tableau de bord réalisé département par département à cet effet.

Enfin, dans certaines préfectures, des groupes de travail dédiés à l'examen de situations individuelles ont par ailleurs été constitués.

#### → une mission d'assistance et de maîtrise d'ouvrage

Depuis 2012, le Ministère bénéficie de l'intervention du cabinet Capital Santé. En administration centrale, ce dernier a apporté son soutien au projet et aidé au pilotage du plan ministériel. Suite au signalement d'une situation difficile, le cabinet est intervenu dans les départements du Gard, de la Haute-Vienne, de la Seine-Maritime et de l'Aveyron, font.

#### → la formation à la prévention des risques psychosociaux

Depuis 2011, un certain nombre de modules de formation ont été mis en place :

- formation des membres des cellules de veille : 2 par département (2011-2012) ;
- formation et sensibilisation des cadres A et A+ ;
- formation des membres des CHSCT et des assistants et conseillers de prévention.

#### → bilans et supports de communication

Plusieurs outils de communication ont été élaborés :

- rubrique « prévention des RPS » sur le site Intranet : elle permet à tous les agents d'être informés des dispositifs mis en place au sein du ministère et de consulter les documents élaborés sur la thématique des RPS (bilans, fiches de bonnes pratiques, tableau de suivi de la mise en œuvre du plan RPS dans les préfectures, etc.).
- fiches de bonnes pratiques : 6 fiches de bonnes pratiques ont été élaborées en lien avec les professionnels de soutien ; elles concernent notamment les cellules de veille, les indicateurs d'identification des risques, la procédure à suivre en cas d'agression dans une préfecture, les RPS et le document unique d'évaluation des risques professionnels.

### - **prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)**

La prévention des troubles musculo-squelettiques (lombalgies, cervicalgies, syndrome du canal carpien...) est une priorité du ministère de l'Intérieur pour préserver la santé de chacun.

Lors d'un séminaire en novembre 2011 l'attention des médecins de prévention a été appelée sur la nécessité de procéder, lorsque cela s'avère nécessaire, à l'étude de poste de travail. Ainsi, 690 visites de locaux et 545 études de postes ont été effectuées dans le cadre du tiers temps, dont 163 au profit de personnels handicapés.

### 3.1 Les acteurs

La santé et la sécurité au travail sont suivies dans chaque périmètre du Ministère par les **sous-directions en charge de l'accompagnement du personnel** :

- périmètre secrétariat général : Direction des ressources humaines (DRH), Sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP), Bureau des politiques sociales et du handicap (BPSH), Secteur politique santé et sécurité au travail ;
- périmètre police nationale : Direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN), Sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP), Bureau de la sécurité et de la santé au travail (BSST) ;
- périmètre gendarmerie nationale : Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale (DPMGN), Sous-direction de l'accompagnement du personnel (SDAP), Bureau santé et sécurité au travail (BSST).

Le Ministère de l'intérieur dispose par ailleurs de **trois réseaux de professionnels de soutien**, organisés et pilotés par la SDASAP/DRH et intervenant dans l'ensemble des périmètres du Ministère :

- la médecine de prévention : le réseau est placé sous l'autorité d'un médecin-chef, coordonateur national et de 9 médecins coordonateurs régionaux à compétence zonale. 227 médecins de prévention et 27 infirmières assurent ainsi la surveillance médicale des agents, l'action sur le milieu professionnel et le développement de la veille sanitaire en lien avec les objectifs et les acteurs de santé publique. Il convient de noter qu'en raison notamment des difficultés de recrutement, les trois quarts des médecins relèvent de services de santé au travail. La quasi-totalité des médecins sont recrutés à temps incomplet.
- l'inspection santé et sécurité au travail (ISST) : 19 ISST dont un coordonateur national composent ce réseau placé sous l'autorité d'un collège constitué de représentants des inspections générales (IGA, IGPN, IGGN) et présidé par Arnaud TEYSSIER, inspecteur général de l'administration. Ce réseau exerce une triple mission d'inspection, de conseil et d'animation des réseaux de préventeurs.
- les assistants et conseillers techniques de service social : 165 assistants sociaux assurent, sous la responsabilité de 21 conseillers techniques, l'accompagnement social des personnels. Une des caractéristiques du service social du ministère est de se déplacer régulièrement sur les sites de travail pour se faire connaître, faciliter les contacts avec les agents et mieux appréhender les métiers et la culture de chaque service.

Dans la police nationale, intervient également le service de soutien psychologique opérationnel qui rassemble 60 psychologues et assure une mission d'écoute et de prévention. Dans la gendarmerie nationale, cette mission est confiée à la section psychologie-soutien-intervention.

Enfin, au sein du périmètre du Secrétariat général, la politique de santé et sécurité au travail est relayée par 281 assistants et 38 conseillers de prévention.

### 3.2 Les instances

#### **Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**

Chaque périmètre du ministère de l'intérieur (police nationale, gendarmerie nationale et secrétariat général) dispose de ses propres CHSCT, certains obligatoires d'autres facultatifs. Ainsi pour le périmètre du Secrétariat Général, il existe :

- le CHSCT du Secrétariat général (compétence administration centrale)
- le CHSCT central des préfetures
- le CHSCT spécial déminage de la Direction Générale de la sécurité Civile et de la gestion des Crises (DGSCGC)
- le CHSCT spécial du Secrétariat général à l'immigration et l'intégration (SGII)
- les 104 CHSCT déconcentrés (CHSCT de préfecture compétent sur le périmètre du secrétariat général).

#### **Le comité ministériel de coordination santé et sécurité au travail.**

Le comité ministériel de coordination santé et sécurité au travail, créé le 25 mai 2011, a pour mission de définir les orientations en matière de santé et sécurité au travail, communes à l'ensemble des périmètres du ministère. Il est présidé par le Secrétaire général et réunit l'ensemble des directions d'emploi du ministère (SG, DGPN, DGGN), la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, la préfecture de Police, le collège des inspections générales, les responsables des

**Note de synthèse de la direction générale  
de la Gendarmerie nationale**



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



*Direction Générale  
de la Gendarmerie Nationale*

*Direction des Personnels Militaires  
de la Gendarmerie Nationale*

*Sous-direction  
de l'accompagnement du personnel*

*Bureau santé sécurité au travail*

**N° 71619 du 6 septembre 2013**  
**GEND/DPMGN/SDAP/BSST/SMR**

**NOTE  
de précisions des résultats fournis**

aux

« destinataires in fine »

**OBJET** : Bilan de l'application du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine de prévention dans la fonction publique d'état.

**PIECES JOINTES** : Questionnaires 1 et 2.

**REFERENCE** : Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine de prévention dans la fonction publique d'état.

L'ensemble des questionnaires ont été renseignés. S'agissant du chapitre consacré aux assistants et conseillers de prévention, ce dernier a été renseigné avec un effectif nul au motif que ces appellations sont inconnues en gendarmerie et sont remplacées par les chargés et agents de prévention directement intégrés à la chaîne de commandement comme le stipule le décret spécifique en santé et sécurité au travail pour la gendarmerie nationale. Ce faisant, les personnels détiennent les mêmes prérogatives en matière de formation, laquelle a été assurée par la gendarmerie en 2013.

**DESTINATAIRE :**

- Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP)

- la rédaction et la présentation aux instances dédiées du premier bilan annuel relatif à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, qui s'appuie sur les rapports des trois médecins de prévention, les rapports de visite de l'inspectrice santé et sécurité au travail, les rapports d'activité des services, les procès-verbaux des comités, le bilan Plan Administration Exemple des services du Premier ministre, le bilan annuel de l'application des dispositions relatives à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine de prévention et le système d'information de gestion des ressources humaines ;

- la tenue des entretiens collectifs et individuels dans le cadre des études menées par le groupe de travail sur la prévention des risques psycho-sociaux. Au total, quatre-vingt-seize agents ont participé aux entretiens collectifs menés par le cabinet Technologia, prestataire de service, en relation avec le groupe de travail paritaire et pluridisciplinaire constitué au début du mois de février 2011. En outre, douze cadres dirigeants, cadres supérieurs, cadres et membres du CHSCT ont participé à des entretiens individuels (cf. partie 2a).

#### **b) Conditions de travail : le plan « administration exemplaire » (PAE) des services du Premier ministre**

En outre, au mois de mai 2012, les services du Premier ministre ont remis à la déléguée interministérielle au développement durable le bilan 2011 de leur PAE. Pour la troisième année consécutive, les services du Premier ministre ont atteint le seuil des indicateurs nécessaires pour bénéficier de la redistribution du Fonds « Etat exemplaire ».

Ce bilan se signale par une politique d'achat éco-responsable qui a notamment permis une réduction de 7,5g/km du taux moyen d'émission de CO<sub>2</sub> du parc automobile entre 2010 et 2011. Autre caractéristique du bilan 2011 : la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'impression, qui a permis de rationaliser les parcs d'équipement (en particulier, de réduire de moitié le nombre d'imprimantes individuelles) et de consommer moins de papier et de consommables. Au 31 décembre 2011, le nombre de copieurs et d'imprimantes par agent s'élevait à 0,54 dans les services du Premier ministre, ce qui représentait une diminution de 30% de ce ratio entre 2010 et 2011.

Le bilan 2012 témoignera de la poursuite de ces efforts et de leur extension à de nouveaux domaines : la sensibilisation des agents au développement durable et la prise en compte de cette dimension dans les formations métier (éco-conduite, achat public durable) ; l'inscription de clauses sociales au titre de l'insertion par l'activité économique (article 14 du code des marchés publics) ou du recours aux structures employant une majorité de travailleurs handicapés (article 15 du code). Surtout, le bilan 2012 rendra compte de l'extension du dispositif aux directions départementales interministérielles.

## **2/ Les actions conduites par les services du Premier ministre en 2012**

### **a) La prévention des risques psychosociaux (RPS)**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail, et plus particulièrement de son volet consacré à la prévention des risques professionnels, les services du Premier ministre se sont engagés dans une démarche active de prévention des risques psychosociaux et d'amélioration de la qualité de vie au travail.

En 2011, un chef de projet a été nommé et un groupe de travail, paritaire et pluridisciplinaire, a été constitué. Un rapport d'état des lieux a été rédigé et présenté aux

---

exercer un métier très spécifique au sein d'un même groupe ou, au contraire, l'absence totale de certains métiers.

#### ***L'élaboration d'un plan de communication***

La réussite du diagnostic approfondi reposait en grande partie sur la qualité et le caractère pédagogique de l'information délivrée aux agents. Le groupe de travail, en collaboration avec le directeur de la communication de *Technologia*, a ainsi rédigé plusieurs courriels d'information destinés, dans un premier temps, à l'ensemble des agents du périmètre de l'étude, dans un second temps, aux seuls agents conviés aux entretiens collectifs.

#### **L'organisation du diagnostic approfondi**

L'organisation matérielle du diagnostic a été prise en charge par le chef de projet relatif à la prévention des RPS.

Conformément aux préconisations de *Technologia*, les 221 agents qui figuraient dans l'échantillon, répartis en listes principale et complémentaire, ont été contactés, individuellement et par téléphone, de façon confidentielle, environ quinze jours avant la tenue des premiers entretiens collectifs. La participation reposant sur le volontariat, les agents avaient la possibilité d'accepter ou de décliner l'invitation qui leur était offerte de s'exprimer. Une centaine d'agents, soit environ 10 % de l'effectif de la population totale, a accepté de se rendre aux entretiens collectifs qui se sont tenus entre le 4 et le 19 octobre 2012. L'animation de ces douze entretiens a été confiée à des binômes paritaires et pluridisciplinaires, associant experts et représentants du personnel et des services.

Au mois de novembre, douze entretiens individuels, menés par les seuls consultants de *Technologia*, se sont également tenus avec des cadres dirigeants et supérieurs, des experts (médecin de prévention, etc.) et des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel qui, de par leurs fonctions, ont une importance capitale dans la suite de la démarche.

Le bilan quantitatif de ces entretiens fait apparaître que la participation des femmes et des agents contractuels est supérieure à leur part dans la population totale de l'étude. Les agents de catégorie C sont nettement sous-représentés et les agents de catégorie A sont, au contraire, surreprésentés.

#### **La consultation des instances paritaires et l'information directe du personnel**

La consultation des instances paritaires et l'information du personnel ont été identifiées, dès le début du projet, comme des facteurs essentiels de réussite de la démarche engagée.

La consultation des instances paritaires, menée en 2011, s'est poursuivie en 2012. La démarche de prévention des risques psychosociaux a été inscrite à l'ordre du jour du CHSCT ministériel du 26 octobre 2012 et du comité technique spécial commun au secrétariat général du Gouvernement et à la DSAF du 28 novembre 2012. En outre, l'organisation du diagnostic approfondi a été présentée au comité de direction élargi de la DSAF le 19 septembre 2012.

L'accent a été mis sur l'information directe du personnel, préalablement à la mise en œuvre du diagnostic approfondi. Ainsi, un mois avant la tenue des premiers entretiens collectifs, les 6 et 11 septembre, l'ensemble des agents ont été invités à assister à la présentation de la démarche lors de deux séances d'information. A l'issue de chaque séance, les membres du groupe et un consultant de l'entreprise *Technologia* se sont tenus à la disposition des

---

### **c) La prévention des agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR)**

En matière de prévention des agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction, les services du Premier ministre ont poursuivi le suivi post-exposition professionnelle pour les métiers dits du secteur 3 : plombiers, électriciens, mécaniciens et carrossiers-peintres automobile. Il s'agit d'agents ayant été exposés à des poussières d'amiante sans port de protection respiratoire adaptée lors d'activités exercées dans d'autres secteurs ou encore dans la fonction publique sur des postes antérieurs. Les agents concernés sont adressés en consultation de pathologie professionnelle à l'hôpital pour avis spécialisé et examens complémentaires éventuels. L'objectif est de surveiller l'état de santé au mieux dans l'intérêt de l'agent, tout en maîtrisant les répercussions psychologiques inhérentes au suivi d'un risque antérieur pouvant avoir des conséquences tardives (temps de latence).

Les dossiers techniques amiante (DTA) ont été réalisés par un opérateur de repérage pour tous les immeubles domaniaux et pour les matériaux qui font l'objet d'un repérage complémentaire en cas de travaux. La fiche récapitulative est mise à jour à chaque fois que des travaux sont réalisés. Les visites de l'inspectrice santé et sécurité au travail permettent en plus de s'en assurer. Il s'agit là d'un processus en vigueur depuis de nombreuses années.

Enfin, un point d'information relatif aux nouvelles dispositions réglementaires concernant le risque lié à l'amiante, dans le cadre des décrets du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis et du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante, a été présenté lors du CHSCT ministériel du mois d'octobre 2012. Il a été souligné que sont assurés le cycle de surveillance des matériaux de la liste A, celui des matériaux anciennement « non-friables » (liste B) ainsi que les mesures d'empoussièrement en cas de matériaux dégradés ou de travaux. La fréquence des travaux au sein des services du Premier ministre constitue d'ailleurs un avantage pour que les mesures obligatoires soient effectuées préalablement au démarrage des travaux ; ainsi la qualité des bâtiments s'en trouve-t-elle améliorée.

### **d) La prévention d'autres risques et les actions menées en 2012**

#### **La prévention relative à la charge mentale**

Certains postes de travail sont davantage exposés au travail dans l'urgence et demandent une réactivité forte, des efforts de concentration et une organisation rapidement adaptable. Il s'agit à la fois de métiers administratifs en lien direct avec l'activité du cabinet du Premier ministre, du secrétariat général du Gouvernement, de la DSAF et, de métiers techniques nécessitant une réactivité importante (informaticiens d'assistance de proximité, cuisiniers, serveurs...). L'année 2012 a été marquée par le changement de gouvernement et une prévention accrue en la matière a donc été nécessaire.

D'autres services sont aussi concernés par des demandes qui nécessitent l'accueil de publics particuliers (exemple : commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites pendant l'Occupation) ou d'agents nécessitant un accompagnement particulier. L'aspect relationnel y est particulièrement important : les agents en difficulté contactent ces services avec une forte demande de soutien, d'écoute et d'orientation.

---

Ainsi, la surveillance médicale joue un rôle majeur dans la prévention des différents risques. La formation continue représente aussi un excellent moyen de prévenir l'ensemble de ces risques grâce à des actions qui contribuent à prévenir aussi bien les RPS et le stress qu'à améliorer les compétences techniques et à contribuer à la santé des agents. L'objectif prioritaire est donc bien de mettre en place, le cas échéant d'améliorer, les actions de prévention primaire permettant de maîtriser au maximum la survenue des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les différentes unités de travail.

#### **d) le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)**

Le code du travail a introduit des mesures fondées sur des principes généraux pour aider et guider l'employeur dans sa démarche globale de prévention. Cette démarche permet de déterminer les actions de prévention appropriées et d'apporter, face à des risques identifiés, des réponses et des solutions complètes qui ne se limitent pas à leur dimension technique.

Cette évaluation des risques permet l'élaboration d'un programme hiérarchisé des actions à mener, qui est soumis pour avis au CHSCT compétent. Du stade de l'évaluation des risques à celui de l'élaboration d'une stratégie de prévention, cette démarche repose sur une approche pluridisciplinaire qui associe de nombreux acteurs au sein des services.

Autour de la sous-direction des ressources humaines, un groupe de travail composé du médecin de prévention, de l'inspectrice santé et sécurité au travail et des représentants de la division patrimoine et logistique a identifié et évalué les risques professionnels dans le principal DUERP des services du Premier ministre. Les sites ont été visités, des rapports sur les différents domaines de prérogatives, en fonction de chaque expertise technique, ont été établis. Ce document, élaboré avec le logiciel permanent des risques professionnels des Éditions Législatives et réactualisé tous les ans afin de réévaluer les risques, distingue quatre unités de travail dans les différents sites : l'unité de travail « tertiaire » pour l'ensemble des activités de bureau, l'unité de travail « informatique » pour toute l'activité bureautique, l'unité de travail « restauration » pour les différents secteurs d'intendance, l'unité de travail « sécurité et bâtiment » pour la structure des bâtiments et des ateliers.

Dès 2013, les DUERP des services du Premier ministre feront l'objet d'une actualisation puis d'une présentation aux organisations syndicales.

### **3/ Organisation administrative mise en place en matière de prévention des risques**

#### **Les instances**

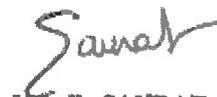
Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel (CHSCT-M) est placé auprès de la directrice des services administratifs et financiers du Premier ministre. En 2012, il est le seul CHSCT, au sein des services du Premier ministre, qui relève du titre IV du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié. En effet, le CHSCT de la direction de l'information légale et administrative (DILA) est compétent pour le seul personnel relevant du droit privé ; le personnel de droit public de la DILA relève du CHSCT-M.

Il est précisé aussi qu'en janvier 2013 a été créé le CHSCT placé auprès du directeur de l'institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ).

---

<p>26 octobre 2012</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif du réseau de prévention et communication des lettres de cadrage des assistants de prévention</li> <li>- Examen des registres santé et sécurité au travail</li> <li>- Rapports de visite de l'inspectrice santé et sécurité au travail</li> <li>- Evaluation de la campagne de dépistage visuel par le service médical, de mai à août 2012</li> <li>- Nouvelles dispositions réglementaires concernant le risque lié à l'amiante et point d'information complémentaire</li> <li>- Présentation de la procédure relative à l'évacuation incendie et bilan des exercices d'évacuation incendie</li> <li>- Point sur Ségur en 2013 sous l'angle de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail</li> <li>- Point sur la démarche de prévention des risques psychosociaux</li> </ul>
<p>7 février 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du document unique d'évaluation des risques professionnels</li> <li>- Présentation du rapport de diagnostic approfondi relatif à la prévention des risques psychosociaux</li> <li>- Présentation du bilan 2011 de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services du Premier ministre</li> <li>- Examen des registres d'hygiène et de sécurité</li> <li>- Examen des rapports de visite de l'inspectrice santé et sécurité au travail</li> <li>- Point relatif au déménagement de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI)</li> <li>- Point d'étape relatif au réseau de prévention : le conseiller de prévention</li> <li>- Calendrier des visites du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail pour l'année 2013</li> </ul>

Grâce au nouveau dispositif ici exposé, mis en œuvre dans sa majeure partie au cours de l'année 2012 et de la concertation régulière avec les organisations syndicales, notamment par le biais de réunions préparatoires pré-CHSCT, le climat social en matière de santé, sécurité et conditions de travail est jugé satisfaisant au sein des services du Premier ministre et l'année 2013 viendra consacrer ces nouvelles dispositions.

  
Isabelle SAURAT

réalisant notamment des diagnostics, en 2012 de nombreuses actions de prévention ont été mises en œuvre.

Par ailleurs, un état des lieux des RPS dans le ministère a été élaboré en 2012 (en annexe). Cet état des lieux indique les sources et les manifestations des RPS, dresse le bilan du premier plan ministériel de prévention des risques psychosociaux et propose des axes de travail pour le CHSCT en 2013. Il a été présenté en CHSCT ministériel le 19 février 2013.

- prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

Il n'y a pas eu d'actions nationales de prévention des TMS en 2012. En revanche, des actions de prévention sur les TMS ont été organisées dans certains services déconcentrés du ministère.

- prévention des agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR)

Il n'y a pas eu d'actions nationales de prévention des CMR en 2012. En revanche, des actions de prévention sur les CMR ont été organisées dans certains services déconcentrés du ministère.

- prévention d'autres risques

La protection des agents de contrôle face au risque amiante est un axe de prévention qui a fortement mobilisé les services en 2012. La refonte complète de la réglementation sur l'amiante ayant imposé le renouvellement des équipements qui protègent les salariés et les agents de contrôle, l'administration centrale a passé un marché national de fournitures d'équipements de protection individuelle (EPI) permettant notamment l'acquisition de nouveaux appareils de protection respiratoire. Chaque agent qui, dans le cadre de ses missions, risque d'être exposé à l'inhalation de fibres d'amiante, reçoit plusieurs formations (formation générale à la sécurité au poste de travail, prévention des agents chimiques dangereux, formation à l'utilisation des EPI et à leur entretien). Des formations à la nouvelle réglementation (décret n° 2012-639 du 4 mai 2012) sont également organisées. La note DGT/DAGEMO du 25 juillet 2013 (en annexe) a défini les mesures que doivent prendre les DIRECCTE pour garantir la protection des agents du système d'inspection du travail en matière d'amiante. L'ensemble de ce dispositif est destiné à assurer un haut niveau de protection des agents.

Par ailleurs, le ministère a réitéré la demande d'extension des dispositions du décret du 11 décembre 2009 relatif au suivi médical post-professionnel des agents de l'Etat exposés à l'amiante aux agents de contrôle des personnels de l'inspection du travail à la DGAFP (courrier du 14 décembre 2012).

- autres actions significatives menées en matière de santé, sécurité et conditions de travail par le ministère

Le pilotage de la politique de prévention des risques s'est renforcé au cours de l'année 2012 notamment grâce à la création d'un poste de conseillère de prévention nationale.

L'arrivée de la conseillère de prévention a notamment permis la réactivation du réseau des conseillers de prévention (réunion du 20 octobre 2012) qui sont nommés dans chaque région et coordonnent localement le réseau des assistants de prévention.

Les échanges entre conseillers se déroulent depuis très fréquemment par voie de messagerie électronique et sont très fructueux. Une « bourse d'échanges documentaire » a ainsi pu être

---

3/ Organisation administrative mise en place par le ministère en matière de prévention des risques (acteurs/instances, etc.)

## LES PRINCIPAUX ACTEURS

### **Le directeur de la DAGEMO et les directeurs régionaux**

Ils prennent, chacun à leur niveau, les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents de son service, y compris les travailleurs temporaires. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. Ils veillent à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

### **Le bureau RH5, chargé de la santé au travail, des conditions de travail, et de l'action sociale**

Le bureau RH5 définit la politique de santé au travail, de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail des personnels et en assure l'évaluation. Les activités principales du bureau RH5 sur le champ de la santé au travail et des conditions de travail sont :

- Le développement d'une expertise sur le champ santé-sécurité au travail et conditions de travail ;
- La préparation et suivi des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ministériel et d'administration centrale ;
- La définition de la politique de recrutement et d'insertion des personnes handicapées.

### **La conseillère de prévention et les assistants de prévention**

Ils assistent et conseillent le directeur (directeur de la DAGEMO pour la conseillère de prévention nationale, directeurs régionaux pour les conseillers de prévention en région, responsables d'unité territoriale pour les assistants de prévention) dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité visant à :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents ;
- améliorer les méthodes et le milieu de travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre, notamment lors de la réalisation de travaux immobiliers dans les sites domaniaux.

Ils sont associés aux travaux du CHSCT et assistent à ses réunions ; ils veillent à la bonne tenue des registres de santé et de sécurité dans le service. Ils participent à la démarche d'évaluation des risques.

### **Les médecins de prévention**

Dans un contexte global de pénurie, les services du ministère du travail, qui sont pour deux tiers couverts par des services de santé au travail, sont confrontés, depuis plusieurs années, à :

---

Les différentes instances en matière de prévention des risques sont les CHSCT (cf. l'annexe sur la cartographie détaillée des CHSCT relevant du ministère) et les comités techniques.

**4/ Dialogue social en matière de santé, sécurité et conditions de travail : principaux thèmes de concertation et climat social**

En 2012, les principaux thèmes de concertation abordés en CHSCT en matière de santé, sécurité et conditions de travail ont été :

- Les RPS ;
- La formation des membres de CHSCT ;
- L'organisation et articulation des différents niveaux de CHSCT, en particulier dans le cadre de la création des CHSCT spéciaux ;
- La mise en place des règlements intérieurs dans les CHSCT ;
- L'amiante (marché national, formation, suivi médical...);
- L'expertise sur les conditions de travail demandée par le CHSCT.

Les suicides en mai 2011 et janvier 2012 de deux agents, membres du corps de l'inspection du travail, (dont l'un par ailleurs représentant syndical) ont constitué des points de blocage importants dans le dialogue social. Ce blocage et les revendications des organisations syndicales sur les risques psychosociaux dans ce contexte particulier ont eu comme conséquence de ralentir considérablement l'avancée de certains dossiers en 2012.

En 2013, le climat social s'est amélioré, comme en témoigne la tenue de plusieurs réunions ou groupes de travail en présence de membres du CHSCT ministériel.

**5/ ANNEXES : - Cartographie détaillée des CHSCT relevant du ministère  
- Toute documentation (circulaire, note, etc.) diffusée par le ministère relative à la santé, sécurité et/ou aux conditions de travail**

**ANNEXE : Cartographie détaillée des CHSCT relevant du ministère**

Outre le CHSCT ministériel, créé par un arrêté du 29 novembre 2011, 41 CHSCT ont été créés dans notre ministère :

- 27 CHSCT régionaux (22 pour les DIRECCTE, 5 pour les DIECCTE),
- 1 CHSCT pour l'administration centrale, (dans ce document, les données concernant l'administration centrale seront traitées comme celles des régions sans mention particulière),
- 13 CHSCT dits « spéciaux » (article 36 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié) pour les unités territoriales de la DIRECCTE Ile-de-France et de la DIRECCTE Aquitaine.

***Le CHSCT ministériel***

Le CHSCT ministériel a été institué dans le département ministériel relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle par arrêté en date du 29 novembre 2011. Il est placé auprès du comité technique ministériel (CTM) et examine les questions intéressant l'ensemble des services centraux et déconcentrés du ministère (article 50 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié). Le CHSCT-M débat au moins une fois par an

---

	<p>du personnel en 2010 et 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— présentation du rapport d'activité 2010-2011 des inspecteurs santé et sécurité au travail</li> <li>- Echange sur l'élaboration de la politique de prévention ministérielle pour 2013 : <ul style="list-style-type: none"> <li>— méthode de travail pour l'élaboration du programme annuel de prévention ministériel</li> <li>— définition d'orientations stratégiques pour une politique de prévention et d'amélioration des conditions de travail</li> </ul> </li> <li>- Questions diverses</li> </ul>
11 décembre 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amiante : point sur l'achat des équipements de protection individuelle, les formations et le suivi médical</li> <li>- Documents uniques d'évaluation des risques : présentation de la démarche nationale</li> <li>- Services de renseignements : déploiement d'un observatoire de la demande</li> <li>- Programme ministériel de travail 2013 « santé, sécurité, amélioration des conditions de travail »</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>

#### *Le CHSCT d'administration centrale*

Le CHSCT d'administration centrale a été créé par arrêté du 29 novembre 2011. Il s'agit d'un CHSCT de proximité (article 32 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié) pour les services d'administration centrale, à savoir la direction de l'administration générale et de la modernisation des services (la DAGEMO), la direction générale du travail (DGT), la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), les services du cabinet du ministre ainsi que la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Un seul CHSCT-AC s'est tenu au cours de l'année 2012, le 8 novembre 2012. L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2011
- Approbation du règlement intérieur
- Désignation du secrétaire du comité
- Point d'information sur la médecine de prévention
- Les actions de prévention:
  - o Intervention de l'assistante sociale (Bilan 2011 et actions 2012)
  - o Intervention de la conseillère de prévention (Bilan 2010-2011-2012 et actions 2013)
- Questions diverses

#### *Cartographie des CHSCT*

Une réflexion ministérielle est en cours concernant la cartographie détaillée des CHSCT relevant du ministère (articulation entre les différents CHSCT, opportunité de créer des CHSCT spéciaux au niveau départemental, etc.).

Des réunions de travail ont eu lieu en novembre 2012 (avec des représentants des DIRECCTE) et en septembre 2013 (avec des représentants du CT ministériel et du CHSCT ministériel) à ce sujet.

## Note de synthèse de la Caisse des dépôts



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE

Le Directeur des relations sociales

Dossier suivi par Françoise Champéau  
Tél : 01 53 50 10 06  
[Francoise.champeau@cassadedepots.fr](mailto:Francoise.champeau@cassadedepots.fr)

Paris le 26 septembre 2013

Madame la ministre de la réforme de l'Etat,  
de la décentralisation et de la fonction publique,  
Sous-direction des rémunérations, de la protection  
sociale et des conditions de travail,  
Bureau des politiques sociales, de la santé et de  
de la sécurité au travail PS2,  
139 rue de Bercy  
75572 Paris cedex 12

**Objet :** bilan de l'application du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine de prévention dans la fonction publique de l'Etat pour l'année 2012.

**Pièces jointes :** questionnaires 1 et 2 dûment complétés.

L'année 2012 a été marquée par la mise en place, au sein de l'Etablissement public, des comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT) en remplacement des comités mixtes d'hygiène et de sécurité (CMHS) en application du décret du 8 septembre 2011 modifiant le décret du 13 juillet 1998 instituant de nouvelles instances de concertation.

La note de service du 23 février 2012 relative à l'organisation de l'hygiène et de la sécurité de la Caisse des dépôts a défini le rôle et les attributions des responsables, offrant ainsi un cadre structurant pour la prévention des risques professionnels et responsabilisant les chefs de service.

Différentes notes ont été transmises tout au long de l'année aux chefs de service :

- Note du 6 avril 2012 précisant le rôle des assistants de prévention et l'importance des moyens alloués au regard des missions confiées. Cette note était accompagnée d'une lettre de cadrage.
- Note du 25 mai 2012 à propos des opérations de déménagement dans les locaux de la CDC.
- Note du 5 juin 2012 concernant la charte de référence – prévention du harcèlement et de la violence au travail.
- Note du 26 octobre 2012 sur le principe d'aménagement des locaux de l'Etablissement public.
- Note du 30 octobre 2012 sur la conduite à tenir en cas de sinistre pour l'évacuation des personnes à mobilité réduite.

Des actions ont également été menées sur la sensibilisation des risques psychosociaux.

La Mission Interne Risques Psychosociaux (MIRPS) a organisé des conférences et des discussions sur les RPS autour des « p'tits cafés de la MIRPS ». Outre les rencontres individuelles, les interventions de terrain ont également été réalisées. Elle a également travaillé avec le conseiller de prévention sur l'adaptation de la méthode de cotation des risques.

---

## ANNEXE

- Arrêté du 24 octobre 2011 fixant la représentation du personnel au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la caisse des dépôts.
  - Arrêté du 15 février 2012 portant création de Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail locaux à la Caisse des dépôts et consignations.
  - Arrêtés du 15 février 2012 portant approbation du règlement intérieur des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Caisse des dépôts.
  - Arrêté du 8 mars 2012 relatif à l'hygiène et à la sécurité à la Caisse des dépôts et consignations portant délégation de signature aux chefs de service.
  - Note de service du 23 février 2012 relative à l'organisation de l'hygiène et de la sécurité de la Caisse des dépôts.
  - Note du 6 avril 2012 précisant le rôle des assistants de prévention et l'importance des moyens alloués au regard des missions confiées. Cette note était accompagnée d'une lettre de cadrage.
  - Note du 25 mai 2012 à propos des opérations de déménagement dans les locaux de la CDC.
  - Note du 5 juin 2012 concernant la charte de référence – prévention du harcèlement et de la violence au travail.
  - Note du 26 octobre 2012 sur le principe d'aménagement des locaux de l'Etablissement public.
  - Note du 30 octobre 2012 sur la conduite à tenir en cas de sinistre pour l'évacuation des personnes à mobilité réduite.
  - Support de formation mise en place en 2013 concernant la prévention des risques psychosociaux à la Caisse des dépôts
-